

Onglet admission

Vous êtes lycéen : s'inscrire en 1ère année

Pré-inscription de janvier à mars

L'Université participe au dispositif d'admission post-bac qui coordonne les inscriptions en première année dans l'enseignement supérieur en France. De janvier à mars de chaque année, vous pouvez vous pré-inscrire en ligne sur le site admission-postbac.fr

L'inscription : Une fois les résultats du bac obtenus, vous devez confirmer votre demande d'inscription sur le site admission-postbac.fr puis procéder à votre inscription en ligne sur le [site d'inscription de l'UBS](#)

S'inscrire ou candidater à une formation en Licence (2^{ème}, 3^{ème} année et Master

Vous êtes actuellement étudiant ou ancien étudiant et vous souhaitez candidater à une formation de l'Université Bretagne Sud (hors première année). Choisissez la formation de votre choix pour [candidater par internet](#) ou obtenir un dossier de candidature.

<https://candidatures.univ-ubs.fr/candidaturesv2/#!accueilView>

Pour vous inscrire en master, consulter le site du Ministère

Suite à la réforme du Master, le nouveau site "trouvermonmaster.gouv.fr" regroupe l'intégralité des diplômes nationaux de master proposés par les établissements d'enseignement supérieur en France.

Vous êtes déjà étudiant à l'UBS

Votre réinscription se fera via votre ENT, onglet scolarité. Attention, si vous souhaitez vous inscrire dans l'année supérieure vous devez attendre la publication officielle des résultats des jurys pour pouvoir vous réinscrire. En cas de redoublement, vous devez attendre les résultats définitifs de la deuxième session pour pouvoir effectuer votre inscription.

Réinscrivez-vous en ligne dès le mois de juillet sur [le site d'inscription UBS](#) avant fin septembre.

Vous êtes un étudiant étranger

La procédure varie selon votre situation :

- [vous résidez à l'étranger](#)

- vous êtes inscrit dans l'enseignement supérieur en France

- [vous résidez en France](#) et vous n'êtes pas inscrit dans l'enseignement supérieur en France

<http://www.univ-ubs.fr/fr/international/mobilite-etudiante/etudier-a-l-ubs.html>

Vous souhaitez reprendre vos études

Vous êtes salarié, fonctionnaire, travailleur indépendant, demandeur d'emploi ou sans activité et souhaitez reprendre vos études.

Contactez le Service Formation Continue.

Renseignements : 02 97 87 11 30 • [formation.continue @ univ-ubs.fr](mailto:formation.continue@univ-ubs.fr)